



CLEVELAND

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU
**RÈGLEMENT NUMÉRO 610 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 586 PORTANT
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, le RÈGLEMENT NUMÉRO 610 intitulé :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 586 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

L'objet de ce règlement est de prévoir des mesures pour favoriser les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel.

Le Règlement numéro 610 est disponible au bureau de la municipalité situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland (Québec) J0B 2H0, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Canton de Cleveland, ce 6 décembre 2024.

Martin Lessard

Directeur général/greffier-trésorier
Municipalité du Canton de Cleveland